

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION

LÉGISLATURE 2008-2012 - Election de vingt assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal*

* Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

Préambule

Consécutivement à l'acceptation de la modification de l'article 131 de la Constitution vaudoise, lors des votations populaires du 30 novembre 2008, les juges assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (CASSO) seront dorénavant désignés par le Grand Conseil. La loi d'organisation judiciaire, telle qu'elle entrera en vigueur au 1er janvier 2009, prévoit que les assesseurs rattachés à la Cour des assurances sociales sont au maximum vingt et sont désignés pour la durée d'une législature. Leur élection, à l'instar des autres procédures d'élections judiciaires, se fait sur la base des articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil et requiert donc le préavis de la Commission de présentation.

Les assesseurs de la future Cour devant prendre leur charge au 1er janvier 2009, conjointement à la mise en fonction de la nouvelle Cour, le Grand Conseil procédera à leur élection, lors de sa séance du 16 décembre 2008 ; le préavis de la Commission de présentation quant à cette élection, fait l'objet du présent rapport.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 2 décembre 2008 afin d'étudier les douze candidatures ayant été déposées. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger. Comme pour les autres préavis concernant l'élection d'assesseurs, la commission a travaillé uniquement sur dossiers et sans le concours des experts judiciaires.

A la demande du Bureau du Grand Conseil et sous réserve du résultat de la votation populaire du 30 novembre 2008, la mise au concours a été ouverte de manière anticipée, le 17 novembre 2008, par une publication dans la FAO. Ceci afin que la nouvelle Cour puisse fonctionner le plus rapidement possible. Un courrier a été adressé au président du Tribunal des assurances afin de connaître les besoins spécifiques de la CASSO. Sur la base de ces renseignements, la liste suivante des profils professionnels recherchés a pu être établie :

- 6 médecins internistes, dont au moins un rhumatologue, un endocrinologue, un neurologue
- 2 médecins orthopédistes
- 2 médecins psychiatres
- 1 médecin dentiste (chirurgie et orthodontie)
- 2 spécialistes AA/AI/AM
- 2 actuaire / spécialistes PP
- 1 spécialiste PP/AVS
- 2 spécialistes AC
- 1 comptable
- 1 spécialiste en réadaptation professionnelle

Les assesseurs actuellement en fonction ont eux aussi reçu un courrier, les invitant à présenter leur candidature. A l'issue de la mise au concours, la commission a recueilli douze candidatures répondant aux conditions légales.

Préavis de la Commission de présentation

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de candidatures déposés, la Commission de présentation a élaboré son choix non seulement en fonction des besoins de la future Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Elle a donc été particulièrement attentive au parcours professionnel des candidats ainsi qu'au milieu dans lequel ceux-ci exercent leur activité principale. Celui-ci pouvant potentiellement soulever le risque de ne pas apparaître comme totalement impartial.

Ainsi, les membres de la Commission de présentation ont préavisé, à l'unanimité, en faveur de sept candidats :

Médecins internistes (6)

- M. Marc BONARD, 1950, docteur en médecine, spécialiste FMH en médecine interne, médecin-interniste (cabinet à Lausanne) ;
- M. Jacques BIDIVILLE, 1951, docteur en médecine, spécialiste FMH en médecine interne, post-grade en pharmacologie clinique, médecin-interniste (cabinet à Lausanne) ;
- M. Pierre DE GOUMOËNS, 1947, docteur en médecine, spécialiste FMH en médecine interne, spécialiste en maladies rhumatismales, médecin-associé au Service de rhumatologie et responsable de l'unité rachis RHU (CHUV), maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de médecine (UNIL).

Médecins psychiatres (2)

- M. Léonard MONOD, 1958, docteur en médecine, spécialiste FMH en psychiatrie-psychothérapie, psychiatre-psychothérapeute (cabinet à Lausanne) ;
- M. Jean-Daniel ZBINDEN, 1957, docteur en médecine, spécialiste FMH en psychiatrie-psychothérapie, psychiatre-psychothérapeute (cabinet à Lausanne).

Actuaires / Spécialistes PP (2)

- M. Raymond SCHMUTZ, 1947, docteur HEC sciences commerciales et actuarielles (UNIL), expert en assurances de pensions diplômé, actuaire-conseil à Hpr S.A. (Vevey), professeur extraordinaire à l'Institut des sciences actuarielles (UNIL).

Comptable (1)

- Mme Barbara FEUSI, 1965, Certificat d'employé de commerce et cours préparatoires au brevet fédéral d'expert-comptable à l'Ecole romande de la Chambre fiduciaire, comptable-gestionnaire auprès du Service des améliorations foncières de l'Etat de Vaud, indépendante dès le 1er janvier 2009.

Suite au préavis de la Commission de présentation, trois personnes ont décidé de retirer leur candidature. Deux personnes ont, quant à elles, décidé de maintenir leur candidature :

- M. Olivier BERTHOUD, 1956, Licencié en droit suisse, options : droit des assurances privées et droit des assurances sociales (UNIL), Secrétaire général aux Retraites populaires (Lausanne) ;
- M. Pierre GRAF, 1947, Licencié HEC (UNIL), Gérant des caisses de pensions de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs se fasse au scrutin individuel avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation préavise pour l'élection de sept candidats aux profils professionnels requis par la future Cour des assurances sociales. Deux personnes supplémentaires sont candidates, mais n'ont pas été retenues par la Commission de présentation principalement pour les motifs suivants :

- Profil professionnel en surnombre par rapport aux besoins
- Risque d'apparence non totalement impartiale

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 3 décembre 2008.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*